



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et Département du Rhône
Pôle d'évaluation domaniale de Lyon
3, rue de la Charité
69268 LYON cedex 02

Le 09/07/2025

téléphone : 04 72 77 21 00
Courriel : drfp69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marianne HERNANDEZ
Courriel : Marianne.hernandez@dgfip.finances.gouv.fr

Madame le Maire
de Décines-Charpieu

Téléphone : 04 72 77 21 50- 06 09 89 72 48
Réf DS : 24868582
Réf OSE : 2025-69275-46534

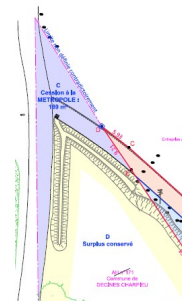
LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr](https://collectivites-locales.gouv.fr)

Objet : Dans le cadre d'un échange foncier, saisine pour avis du domaine sur la cession d'une emprise de parcelle de 189m² à détacher de la parcelle AH 171 d'une superficie de 6 220 m².

Cette parcelle à usage de chemin piétonnier public est située à l'intersection du chemin de Contre-Halage et de la rue Marie-François BRUYAS à DECINES-CHARPIEU.

Affaire suivie par : Coleen DARNAUD, chargée de mission foncier et juridique.



Par une saisine en date du 20/06/2025, vous sollicitez le Pôle d'Évaluation domaniale sur la cession d'une emprise de parcelle à intégrer au domaine public de voirie gérée par la Métropole de Lyon, moyennant le montant d'un **euro symbolique**.

Cette emprise de la parcelle AH 171 totalisant 189 m² en nature de chemin piétonnier est à usage effectif public.

Compte tenu de la nature du bien (chemin piétonnier) et de l'usage effectif public actuel et futur, cette cession qui constitue également un transfert de charge d'entretien, est estimée l'euro symbolique.

Cette lettre avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour le Directeur régional et par délégation,

Marianne HERNANDEZ,
Inspectrice des Finances publiques

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20251002-D-DAJA-25100205-DE
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception en préfecture : 09/10/2025

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.